

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2018

Numéro de version 17

Révision: 09.02.2018




RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **SERENYS SAMSOLV AL**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Solvant de dégraissage
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:** Société SAMARO S.A.S.
ZI Nord - Allée des Petites Combes
F-01700 BEYNOST

Tél : 04 26 680 680
Fax : 04 26 680 688
Courriel : info@samaro.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 - Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques.
Hydrocarbures, C8-C9, isoalcanes
- **Mentions de danger** H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - P331 NE PAS faire vomir.
 - P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2018

Numéro de version 17

Révision: 09.02.2018

Nom du produit: SERENYS SAMSOLV AL

(suite de la page 1)

- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:** EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange de solvants

· Composants dangereux:

Numéro CE: 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques. Asp. Tox. 1, H304	50-100%
Numéro CE: 932-020-9 Reg.nr.: 01-2119548395-31	Hydrocarbures, C8-C9, isoalcanes Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	10-20%
· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
hydrocarbures aliphatiques		≥30%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Demander immédiatement conseil à un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2018

Numéro de version 17

Révision: 09.02.2018

Nom du produit: **SERENYS SAMSOLV AL**

(suite de la page 2)

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Hydrocarbures.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection intégrale.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Respecter les limites d'émission.
Éviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2018

Numéro de version 17

Révision: 09.02.2018

Nom du produit: SERENYS SAMSOLV AL

(suite de la page 3)

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériaux d'emballages autorisés : Acier, acier inoxydable, PEHD, PPHD, Teflon.

Matériaux ne convenant pas pour les emballages: caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, EPDM, polystyrène.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques.

VLE Valeur momentanée: 1500 mg/m³VME Valeur à long terme: 1000 mg/m³
vapeurs C6-C12

Hydrocarbures, C8-C9, isoalcanes

VLE Valeur momentanée: 1500 mg/m³VME Valeur à long terme: 1000 mg/m³
Vapeurs en C6-C12

· DNEL

Hydrocarbures, C8-C9, isoalcanes

Dermique Effets systémiques à long terme >700 mg/kg /day (Travailleurs / Workers)

Inhalatoire Effets systémiques à long terme, >2.000 mg/m³ (Travailleurs / Workers)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2018

Numéro de version 17

Révision: 09.02.2018

Nom du produit: SERENYS SAMSOLV AL

(suite de la page 4)

· Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux:


Lunettes de protection

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

De type pétrolier

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non applicable.

· Changement d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 130 °C

· Point d'éclair:

48 °C (NF EN 22719)

· Température d'inflammation:

>230 °C

· Limites d'explosion:

Inférieure:

0,6 Vol %

Supérieure:

7,0 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C:

4,2 hPa

· Densité à 25 °C:
0,753 g/cm³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Viscosité:

Cinématique à 40 °C:

1 mm²/s (NF EN ISO 3104)
· Teneur en solvants:

VOC (CE)

100 %

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2018

Numéro de version 17

Révision: 09.02.2018

Nom du produit: SERENYS SAMSOLV AL

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flamme et sources d'étincelles.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- **10.5 Matières incompatibles:** Matières à éviter : Acides fort. Oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques.

Oral	LD50.	>5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>5.000 mg/kg (Lapin) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50/8h.	>5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 403)

Hydrocarbures, C8-C9, isoalcanes

Oral	LD50.	>7.100 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>2.200 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50/4h.	17.300-23.300 mg/m ³ (Rat) (OCDE 403)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2018

Numéro de version 17

Révision: 09.02.2018

Nom du produit: SERENYS SAMSOLV AL

(suite de la page 6)

· **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques.

NOEC	0,011 mg/l (Daphnia) (OECD 211)
NOELR	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
	0,103 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EL 50 (48h)	>1.000 mg/l (Daphnia) (OECD 202)
LL50 (96h)	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
ErL50 (72h)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EbL50 (72h)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

Hydrocarbures, C8-C9, isoalcanes

NOELR	6,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EL 50 (48h)	2,4 mg/l (Daphnia)
LL50 (96h)	18,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
ErL50 (72h)	10-30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EbL50 (72h)	10-30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas facilement biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:**

Nocif pour les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:**

Non applicable.

· **vPvB:**

Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Remettre à un récupérateur agréé.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2018




Numéro de version 17

Révision: 09.02.2018

Nom du produit: SERENYS SAMSOLV AL

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · DOT, ADR, IMDG, IATA 	UN3295
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT · ADR · IMDG, IATA 	Hydrocarbons, liquid, n.o.s. UN3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · DOT <div style="text-align: center; margin: 5px 0;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	3 Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> · ADR <div style="text-align: center; margin: 5px 0;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	3 (F1) Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA <div style="text-align: center; margin: 5px 0;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	3 Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA 	III
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: 	Non
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category 	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-D A
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: · DOT · Quantity limitations 	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) 	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2018

Numéro de version 17

Révision: 09.02.2018

Nom du produit: SERENYS SAMSOLV AL

(suite de la page 8)

·	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**
 - Aucun des composants n'est compris.
 - **Catégorie SEVESO**
 - P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**
 - 5.000 t
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**
 - 50.000 t
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**
 - Conditions de limitation: 3
 - **Prescriptions nationales:**
 - **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
 - Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
 - Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 12 mois à compter de la date de fabrication. Homologué NSF : Agrément n°135543 - Code catégorie K1.

- **Phrases importantes :**
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.11.2018

Numéro de version 17

Révision: 09.02.2018

Nom du produit: SERENYS SAMSOLV AL

(suite de la page 9)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB:

very Persistent and very Bioaccumulative Flam.

Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) –
Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu
aquatique – Catégorie 2Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu
aquatique – Catégorie 3*** Données modifiées par rapport à
la version précédente**

FR